

M. Hodgson: M'appuyant sur une expérience assez longue en matière de construction, je puis dire que le bardeau de la Colombie-Britannique est à peu près le moins bon pour la toiture. Il craque et voile. Il faut en surveiller la pose avec beaucoup de soin. Pour avoir un bon toit en bardeau, il faudrait employer du bon vieux bardeau d'Ontario.

M. Cruickshank: Imitation!

M. Hodgson: J'aimerais que le ministre me dise s'il est vrai que le travail de réfection de la maison n'est pas exécuté à forfait?

Le très hon. M. Howe: Non, il ne l'est pas.

M. Hodgson: Comment en paiera-t-on les frais? S'agit-il d'une marge de 10 p. 100 en régie intéressée?

Le très hon. M. Howe: Non. On a désigné un entrepreneur dont la rémunération a été fixée à \$10,000. Les travaux seront exécutés en régie intéressée.

M. Macdonnell (Greenwood): On s'efforce, assez sottement à mon avis, de faire croire que toute tentative en vue d'apporter un peu de bon sens à l'examen de cette question est malséante. On a voulu le faire croire hier; je pensais que c'était fini. Cela devient fatigant. Nous sommes tous en faveur d'une habitation convenable pour le premier ministre. Que cela soit bien entendu une fois pour toutes et tâchons d'étudier la question avec un peu de bon sens. On nous invite à approuver quelque chose: nous ne savons quoi. Je vois que le ministre des Travaux publics est absent. Il aurait été préférable qu'il soit ici. Je lirai ce qu'il a dit hier. Peut-on demander à des personnes sensées de voter des crédits pêle-mêle, sans savoir de quoi il s'agit? (*Exclamations.*) Je citerai le ministre. Les députés pourront en juger. Le député de Lake-Centre a voulu savoir quels seraient les frais approximatifs. Le ministre des Travaux publics a répondu, comme on peut le voir au compte rendu (page 3411):

Ceux que j'ai consultés n'osent se prononcer parce que, d'habitude, on se trompe de beaucoup en estimant à combien s'élèveront les frais de transformation d'un vieil immeuble. Le budget principal prévoit, je crois, un crédit de \$80,000, mais je sais que le montant ne suffira pas.

J'imagine que nous en sommes tous certains. Puis le député de Lake-Centre a dit: "A combien s'élèvera le coût estimatif général?" Le ministre des Travaux publics a répondu:

Je crois qu'il atteindra environ \$100,000. Ce n'est qu'une conjecture et si je me trompe, on me le rappellera. N'étant pas entrepreneur, je préfère ne pas exprimer d'opinion.

M. Smith (Calgary-Ouest): Accorde-t-on une marge de \$100,000 en cas d'erreur?

L'hon. M. Fournier: Si c'est là l'attitude de mes excellents amis, je dirais entre \$150,000 et \$200,000. C'est le mieux que je puisse faire.

Je demande, monsieur le président, s'il est censé que des adultes votent des crédits de cette façon? Nous ne demandons qu'une estimation préparée de bonne foi. Nous connaissons un peu les problèmes que présente la restauration d'un édifice mais, dans le moment, on nous fournit seulement des données partielles. Aucun chiffre émanant d'une personne compétente ne nous a encore été fourni au sujet des frais globaux. S'ils devaient s'établir autour du demi-million, est-il déraisonnable de demander un état approximatif? Nous ne commettrons pas la sottise d'attendre du ministre des Travaux publics une précision aux \$5,000 ou \$10,000 près; la chose est impossible, nous le savons, dans une situation de ce genre. Actuellement, nous ne savons absolument pas à quoi nous en tenir et on essaie de faire croire que nous manquons d'égards envers le premier ministre parce que nous demandons ces renseignements ou d'autres. Jamais je n'ai entendu pareille absurdité.

Le très hon. M. Howe: Je veux corriger une impression créée par le préopinant, à savoir que le bill en question affecte des fonds à la construction de la maison. Il n'en est rien. Nous examinerons au moment voulu les crédits du ministère des Travaux publics.

L'honorable député pourra alors se renseigner sur le coût de la maison. Le bill ne renferme aucune allusion au coût de la résidence. Il n'aurait donc pas droit maintenant à ce renseignement, même s'il était disponible. Je lui signale que je n'ai pas ce détail, bien que j'aie tous les renseignements qui se rapportent à la mesure. Je ne puis discuter le coût de la maison.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est bien la réponse que nous attendions, mais elle ne me semble guère raisonnable. Si nous approuvons la mesure, quand nous serons saisis des crédits on nous dira que nous avons approuvé toute l'entreprise et qu'il n'y a pas lieu d'ergoter sur les chiffres. Je ne vois pas pourquoi une source digne de foi ne nous fournirait pas des précisions sur le coût de la maison. Jusqu'ici on s'est contenté de nous donner une approximation peu sérieuse.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 5—*Paiement annuel.*

M. Bradette: J'estime qu'il n'y a qu'une façon dont je puisse voter à l'égard de l'ar-